

## **Le Sous-Groupe technique se réunit pour mettre la dernière main aux révisions de la CITI et de la CPC approuvées par la Commission de statistique à sa trente-septième session**

Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales (« le Sous-Groupe technique ») s'est réuni du 19 au 23 juin 2006, afin de préparer pour la publication le projet de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) Rév. 4 et celui de la Classification centrale de produits (CPC) version 2, qui avaient été approuvés par la Commission de statistique à sa trente-septième session. La réunion avait également pour but de faire avancer la mise au point du Guide d'accompagnement de la CITI et de la CPC (« le Guide d'accompagnement »).

Les débats ont été consacrés notamment à l'examen des réactions aux notes explicatives des parties de la CITI et de la CPC appelant une attention particulière, par exemple Activités de radiotélédiffusion et de programmation et Activités concernant l'emploi, surtout pour ce qui est des définitions et de la terminologie, ainsi que des produits associés de la CPC. Ont été examinées aussi l'Introduction de l'une et l'autre classification, les Annexes envisagées, le Guide d'accompagnement, l'application de la CITI et de la CPC, et les travaux futurs.

Indiquant quelques paramètres pour la réunion, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique de l'ONU a noté qu'il était intéressant pour les participants de tenir compte d'un ensemble de normes en cours d'élaboration qui formerait la base d'une bonne gestion des données pour des statistiques économiques intégrées : elles comprendraient la CITI, la CPC, le Guide d'accompagnement et un choix de textes théoriques, comportant notamment un exposé détaillé sur les unités statistiques et les répertoires d'entreprises, ainsi qu'un glossaire terminologique. Le Système de comptabilité nationale (SCN) ferait également partie intégrante de cet ensemble de normes. Sachant que les classifications et la révision du SCN devraient être achevées avant la fin de 2007, il a exprimé l'espoir que les documents en cours d'élaboration seraient de nature à ne pas être trop touchés par le passage du temps.

## **Examen des liens entre la CPC et la CITI et le Système harmonisé (SH)**

Le Sous-Groupe technique a confirmé le souhait de lier chacun des produits figurant dans la CPC à une branche d'activité unique de la CITI. Mais dans la pratique, il y aurait des possibilités de dérogation, en fonction du type de produit ou de service considéré. Cela étant, le Sous-Groupe technique a examiné la liste des dérogations pour en confirmer le bien-fondé et en limiter le nombre.

Le Sous-Groupe a également réfléchi à la nécessité de notes explicatives pour tous les produits figurant dans la CPC. Il a été convenu que, pour les sous-classes de la CPC qui sont définies par référence au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, il n'y avait pas besoin de note distincte. Les définitions et les explications du SH servaient de définition pour les entrées de ces sous-classes. Les sous-classes de la CPC qui ne sont définies que par référence partielle aux sous-rubriques du SH devraient être assorties de notes distinctes, puisque par définition le SH ne donne pas de niveau suffisamment détaillé dans ces cas. Le Sous-Groupe a débattu des notes explicatives à donner pour les produits de la CPC pour lesquels c'était le cas, qu'il comptait rédiger sous leur forme définitive après la réunion.

## **Examen de certaines parties spéciales de la CITI et de la CPC**

Les réactions des pays au projet de notes explicatives ont mis au jour des problèmes dans quelques parties de la CITI, où la définition des classes soit était ambiguë soit entraînait des interprétations et des applications contradictoires dans les classifications régionales. Le Sous-Groupe est donc parvenu à un accord sur le traitement à réserver à plusieurs de ces parties. Dans la CITI, il s'agissait notamment des Activités de radiotélévision et de programmation. Les interprétations régionales découlant de l'organisation des rubriques dans cette partie ont donné lieu à des divergences inconciliables, et le Sous-Groupe est donc convenu que la seule solution raisonnable en l'espèce était de ne pas pousser plus loin le détail du groupe 602 Télédiffusion et programmation à l'échelon international, laissant la possibilité de pousser plus loin le détail, si nécessaire, à l'échelon régional et national.

## 2 *Classifications Bulletin d'information*

Pour ce qui est des Activités concernant l'emploi, le Sous-Groupe a précisé sans ambiguïté la terminologie relative à plusieurs classes, s'agissant :

- Des « Activités des agences de placement de travailleurs temporaires », qui comprennent les « activités consistant à fournir des travailleurs à des clients dans l'entreprise desquels ils remplacent ou épaulent temporairement la main-d'œuvre »; et
- Des « Autres activités de fourniture de ressources humaines ». On a précisé dans ce cas qu'il s'agissait de fourniture de ressources humaines qui vise normalement le long terme. On a ajouté des détails sur la relation entre employeur et employé pour bien préciser ces distinctions.

### **Introduction de la CITI et de la CPC**

Le débat sur l'Introduction de l'une et l'autre classification a concerné aussi le choix des sujets à traiter dans le Guide d'accompagnement et de ceux qu'il était préférable d'aborder dans les introductions. Il a finalement été décidé que le Guide d'accompagnement expliquerait les raisons de la structure retenue pour la CITI et la CPC, précisant les choix théoriques et méthodologiques qui avaient été opérés, tandis que les introductions seraient aussi complètes que possible, offrant des informations grâce auxquelles les classifications pourraient être traitées comme autonomes, et applicables comme telles si nécessaire. On y présenterait notamment des renseignements sur les principes sous-jacents, la définition des principaux concepts, et les changements qui avaient été apportés. Dans la CITI, c'est dans l'introduction qu'on parlerait des unités statistiques et de la manière de les classer selon l'activité.

### **Problèmes particuliers à la CITI**

L'un des buts de la révision de la CITI était d'en faire un meilleur outil d'analyse économique. Conscient de cet objectif, le Sous-Groupe a convenu d'inclure dans le manuel un certain nombre d'autres agrégats possibles. Des agrégats de remplacement ont ainsi été proposés pour les Technologies de l'information et des communications, pour le Secteur informel et pour l'Énergie. Une structure de remplacement possible sera également incluse pour les Institutions sans but lucratif. Il est particulièrement intéressant, du point de vue de la comptabilité nationale, qu'on donnerait aussi en annexe au manuel une structure de groupement au plus haut niveau, contenant 10 catégories et utilisable pour l'analyse de type SCN,

ainsi qu'une structure de niveau intermédiaire contenant 38 catégories.

Le Sous-Groupe a parlé aussi du traitement de l'externalisation et du traitement sous contrat dans la classification, afin de donner dans l'introduction à la CITI des directives claires en la matière, surtout pour le traitement sous contrat de produits manufacturés. Le traitement de questions apparentées dans le SCN et la balance des paiements a beaucoup joué dans le débat.

### **Problèmes particuliers à la CPC**

Le Sous-Groupe technique a vérifié la cohérence de la méthode adoptée pour le traitement des originaux dans la CPC, définissant les caractéristiques de la propriété intellectuelle et de produits analogues, qui ne sont classés ni dans les biens ni dans les services tels que définis dans le SCN.

Il a été convenu d'inclure dans la CPC des agrégats possibles pour les produits relevant des Technologies de l'information et des communications et de l'Énergie, car ces agrégats devraient rendre la classification plus utile pour l'analyse.

### **Guide d'accompagnement de la CITI et de la CPC**

S'agissant de l'agencement général du Guide d'accompagnement, il a été convenu qu'on y traiterait de questions théoriques importantes plus en détail que dans l'Introduction. On y cherchera aussi à mieux faciliter l'application des classifications. Les questions abordées seraient notamment les suivantes : les usages de la CITI et de la CPC; leurs règles d'application; les raisons de la structure actuelle; l'interprétation de certains points particuliers (originaux et copies, gestion de services financiers, gestion des déchets, récupération de déchets et dépollution) dans la CITI et la CPC, compte tenu de leur relation complémentaire dans les deux classifications, outre les applications spéciales de la CITI et de la CPC (Tourisme, Institutions sans but lucratif, ...). Le Guide d'accompagnement présentera l'avantage d'exposer tous ces points de manière plus approfondie.

### **Application et travaux futurs**

Sachant que la prochaine étape des activités touchant la CITI et la CPC serait l'application des deux classifications, le Sous-Groupe technique y a consacré un débat prolongé. Il a convenu à ce propos des recommandations suivantes :

- La CITI Rév. 4 représente une modification notable qui permettra d'améliorer la comparabilité des comptes nationaux. Elle est donc à voir comme un élément crucial des statistiques économiques intégrées;
- L'application de classifications fondamentales, comme la CITI et la CPC, est un important facteur de renforcement des capacités statistiques, et doit donc être intégrée aux programmes de renforcement;
- La Division de statistique devrait assurer la formation des formateurs, afin d'étoffer les efforts bilatéraux visant l'application des classifications.

Différents outils ont été jugés indispensables pour l'application des classifications, notamment des index alphabétiques, et des concordances avec les versions antérieures des classifications avec d'autres classifications d'activités et avec les nomenclatures des dépenses par fonction, la COFOG et la COICOP.

Certains membres du Sous-Groupe technique ont offert leur aide pour les différentes tâches nécessaires à la bonne fin des manuels.

Les projets définitifs de la CITI Rév. 4 et de la CPC version 2 sont affichés (en anglais) sur le site Web des classifications de l'ONU respectivement à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/insic-4.asp>> et à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp>>.

La mise en forme technique des classifications est achevée, mais elles doivent encore passer par la mise en forme officielle, effectuée au niveau de l'organisation. Cela n'en modifiera toutefois pas la structure.

Il importe de signaler que les révisions ont eu des résultats durables, et essentiels : la CITI et la CPC donnent désormais une image beaucoup plus fidèle des phénomènes économiques actuels, et la comparabilité avec différentes classifications régionales ou nationales a été améliorée – c'est le cas pour le Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN), la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE) et l'Australian and New Zealand Standard Industrial Classification (ANZSIC), bien qu'une utile continuité ait été préservée entre les révisions.

## Mise au point de l'Australian and New Zealand Standard Industrial Classification de 2006 (ANZSIC 2006)

*Sheridan Roberts*

*Bureau australien de statistique*

### Introduction

On expose ici un projet entrepris conjointement entre le Bureau australien de statistique (ABS) et Statistique Nouvelle-Zélande en vue de remettre au point l'Australian and New Zealand Standard Industrial Classification (ANZSIC). La classification révisée, ANZSIC 2006, a été publiée en février 2006. On explique aussi ce qu'a fait ensuite l'ABS pour appliquer l'ANZSIC 2006 dans les collectes statistiques.

### Base théorique de l'ANZSIC de 2006

La révision de l'ANZSIC poursuivait plusieurs grands objectifs :

- La mise au point d'une classification contemporaine par branche d'activité;
- La prise en compte de la nécessité, comme pour toute classification par branche d'activité, de révisions périodiques en assurant l'actualité et l'adéquation, compte tenu de l'évolution de la structure et de la composition des branches d'activité survenue depuis la version précédente, et aussi de la demande nouvelle des utilisateurs pour certaines données par branche d'activité.

Depuis que l'ANZSIC a été mise au point en 1993, la structure, la composition et l'organisation des activités industrielles et commerciales en Australie et en Nouvelle-Zélande ont fortement changé. De nouvelles matières, de nouvelles technologies et de nouvelles techniques de production ont été adoptées, dont certaines ont eu des incidences sur le mode de fonctionnement des industries et des entreprises. Plus important encore, des branches d'activité entières étaient apparues, qu'il fallait inclure dans la classification. Il existait par exemple toute une série d'activités de la « nouvelle économie », notamment la publication et la diffusion sur Internet, la fourniture de services d'accès à Internet, le commerce de détail en ligne et la fabrication de matériel de communications.

#### **4 Classifications Bulletin d'information**

La demande des utilisateurs de statistiques sur les branches d'activité avait changé elle aussi. Les utilisateurs souhaitaient en particulier plus de soutien pour des découpages différents des activités, par exemple pour le tourisme, qui ne correspondaient pas aux concepts classiques sous-jacents à l'ANZSIC de 1993.

##### **Une vue plus cohérente de ce qu'est une branche d'activité**

L'ANZSIC de 1993 partait à la fois de la demande et de l'offre pour définir les branches d'activité, avec ce résultat qu'on préconisait des traitements différents pour des activités de production analogues.

Le cadre théorique adopté pour la mise au point de l'ANZSIC de 2006 partait dans toute la mesure possible de l'offre pour définir et grouper les branches d'activité. Les unités ayant des activités de production analogues se trouvaient ainsi groupées ensemble. Les unités entrant dans une branche d'activité manifestent donc des fonctions de production analogues (on parle de fonctions de production pour décrire la transformation d'intrants intermédiaires, par application de travail et de capital, en vue de fabriquer des produits).

##### **Alignement sur les normes internationales**

En alignant autant que possible l'ANZSIC sur les normes internationales, on accroît la comparabilité des statistiques australiennes et néo-zélandaises par industrie sur celles du reste du monde. L'ANZSIC de 2006 est dans la mesure du possible alignée sur la CITI Rév. 4, et le SCIAN de 2002 à l'échelon des subdivisions.

L'ANZSIC de 2006 permet plus la comparabilité avec la CITI que les classifications précédentes par industrie. L'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient bien tenté d'aligner leurs classifications par industrie de 1993 sur la CITI, mais des principes de classification contraires en ont limité les possibilités, par exemple les différences de structure entre l'organisation des branches d'activité en Australie et en Nouvelle-Zélande, ou le manque d'importance de certaines activités internationalement reconnues dans l'économie des deux pays.

Le SCIAN est le système de classification utilisé par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il part de l'offre, c'est-à-dire qu'il est axé sur la production. Le secteur Information, qui est l'une des caractéristiques particulières du SCIAN de 2002, a servi de modèle pour la nouvelle division Information, Médias et Télécommunications de l'ANZSIC de 2006.

##### **Autres principes**

La mise au point de l'ANZSIC de 2006 a suivi certains principes importants normalement appliqués pour l'élaboration de classifications statistiques.

Dans la plupart des cas, on a formé des classes d'industries uniquement si les activités correspondantes sont importantes pour l'économie de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, et que les entreprises qui y sont classées sont à peu près homogènes du point de vue de leur activité.

Les catégories de l'ANZSIC s'excluent mutuellement, et sont exhaustives pour la couverture des activités économiques de production.

##### **Programme de consultation pour la mise au point de l'ANZSIC de 2006**

La mise au point détaillée de l'ANZSIC de 2006 a donné lieu à des consultations poussées avec les utilisateurs de la classification en Australie et en Nouvelle-Zélande, notamment avec des experts de la structure des branches d'activité. On trouvera d'autres renseignements à ce sujet plus loin, à la rubrique « Stratégies de communication ».

##### **Application de l'ANZSIC de 2006 au Bureau australien de statistique**

L'ABS avait tiré de la transition qui l'a mené du Système australien de classification par industrie à l'ANZSIC de 1993 des enseignements précieux, qui ont influé sur les stratégies comme sur les dispositions de gouvernance choisies pour le programme d'application de l'ANZSIC de 2006. Dans ce dernier, l'accent est fortement mis, par exemple, sur l'aide à apporter aux utilisateurs pour qu'ils saisissent bien les modifications apportées dans la nouvelle classification et puissent mieux gérer les changements qu'elles entraînent dans les données de l'ABS. Le Bureau prendra différentes mesures pour aider les utilisateurs pendant la période d'application, publiant notamment les données en base ANZSIC de 1993 et en base ANZSIC de 2006, et recalculant certaines de ses statistiques antérieures en base ANZSIC de 2006.

##### **Calendrier indicatif d'application**

L'application par l'ABS de l'ANZSIC de 2006 a été agencée compte tenu de deux éléments cruciaux. D'une part, il fallait déterminer les critères d'application

(calendrier compris) dans les comptes nationaux australiens et, de l'autre, il était décidé de ne pas publier de séries d'indicateurs sur une base de classification différente de celle de ces comptes nationaux.

Le meilleur moment pour la première publication des comptes nationaux sur base ANZSIC de 2006 est la fin de 2009. L'échéancier des comptes nationaux sera fondé sur l'ANZSIC de 2006 :

- Novembre 2009 – publication du système de comptes nationaux de 2008/09 et des comptes des États de 2008/09;
- Décembre 2009 – publication des chiffres nationaux du revenu, des dépenses et des produits pour le trimestre de septembre 2009;
- Avril 2010 – publication des comptes satellites du tourisme de 2008/09;
- 2010 – publication des tableaux d'entrées-sorties de 2005/06.

### **Stratégies de communication**

L'ABS a mis en place des stratégies de communication visant la mise au point et l'application de l'ANZSIC de 2006. Les éléments essentiels en sont les suivants :

- Établir une distinction entre les parties prenantes ayant des intérêts différents : les parties de l'ABS lui-même, l'Australian Taxation Office (Bureau australien du fisc), les grands utilisateurs australiens et internationaux de statistiques officielles par industrie, les utilisateurs structurels de l'ANZSIC (organisations l'utilisant dans leur propre système), et Statistique Nouvelle-Zélande et autres bureaux nationaux de statistique;
- Organiser des séminaires à l'intention d'utilisateurs extérieurs très divers pendant la mise au point de l'ANZSIC de 2006 (sur des sujets généraux, et des sujets particuliers à telle ou telle branche d'activité);
- Fournir aux utilisateurs des documents de réflexion (au niveau général de la division de l'ANZSIC de 1993) expliquant les raisons des modifications apportées à la classification;

- Publier des Documents d'information sur la mise au point et l'application de l'ANZSIC de 2006 (respectivement n<sup>os</sup> 1294.0 et 1295.0 au catalogue), voir le lien plus loin;
- Organiser des séances d'information dans chacun des États et territoires australiens pour parler des plans d'application de l'ANZSIC de 2006 (chaque année depuis 2004);
- Utiliser le site Web de l'ABS pour diffuser à titre gracieux l'ANZSIC de 2006 et les outils auxiliaires auxquels on peut accéder par ce site (comme indiqué plus haut), voir le lien plus loin;
- Pour les parties de l'ABS dont les statistiques seront touchées par l'application de l'ANZSIC de 2006, mener à bien un plan de communication comprenant un plan de consultations, une stratégie de calcul de séries de données antérieures selon la nouvelle classification, ou de passerelles allant dans le même sens, et des explications sur la manière dont les effets de l'application seront communiqués aux utilisateurs;
- Expliquer l'ANZSIC dans les réunions qui permettent à l'ABS des contacts avec les principaux utilisateurs, notamment l'Australian Statistics Advisory Council (Conseil consultatif australien de statistique) et l'Economic Statistics User Group (Groupe des usagers de statistiques économiques).

### **Références**

1. Page d'accueil de l'ANZSIC sur le site Web de l'ABS (donnant accès à la classification et à divers outils auxiliaires, y compris un moteur de recherche) : <<http://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/39433889d406eeb9ca2570610019e9a5/a77d93484dc49d63ca25712300056842!OpenDocument>>
2. *Document d'information : ANZSIC 2006 Development* (cat. no. 1294.0) : <<http://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/PrimaryMainFeatures/1294.0?OpenDocument>>
3. *Document d'information : ANZSIC 2006 Implementation* (cat. no. 1295.0) : <<http://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/PrimaryMainFeatures/1295.0?OpenDocument>>
4. Bureau australien de statistique *Australian Bureau of Statistics – Annual Report, 2005-06* [Rapport annuel 2005/06] (cat. no. 1001.0) : <<http://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/DetailsPage/1001.02005-06?OpenDocument>>.

## La Classification internationale des organisations sans but lucratif

Helen Stone Tice et Lester M. Salamon  
The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies

La Classification internationale des organisations sans but lucratif (CIOUSBL) est un système de classification des organisations sans but lucratif (OSBL), c'est-à-dire d'organisations dont le but n'est pas le profit, qui, en vertu de la législation ou de la coutume, ne répartissent pas leurs éventuels excédents à ceux qui en sont les propriétaires ou qui les contrôlent, sont institutionnellement distinctes des administrations publiques, s'administrent en autonomie, et auxquelles l'adhésion n'a pas de caractère obligatoire.

La CIOUSBL a d'abord été élaborée par une équipe internationale d'experts des organisations sans but lucratif (OSBL), parce que le niveau de détail de la CITI Rév. 3 ne permettait pas de distinguer entre des types importants d'OSBL, et parce que la structure des divisions et des groupes de la CITI n'est pas en prise sur des distinctions communément appliquées au secteur des OSBL. La CIOUSBL a ensuite été utilisée pour accumuler systématiquement des données empiriques sur ce secteur dans 40 pays du monde, dans le cadre du Johns Hopkins Comparative Non-Profit Sector Project (Étude comparative du secteur des organisations sans but lucratif de l'Université Johns Hopkins). Les pays participant à ce projet constituent un groupe largement représentatif de pays dont le niveau de développement, le régime politique, la culture et le système juridique sont très divers, et où la taille, le champ d'activités et le rôle du secteur sans but lucratif peuvent être très différents.

Cette expérience a montré que la Classification permet de rendre compte correctement des grandes différences entre groupes d'OSBL dans des pays très divers, et qu'elle n'entraîne ni exclusion, ni distorsion, ni représentation fallacieuse des subdivisions essentielles du secteur dans différents pays. C'est pour cela qu'elle a été choisie comme classification recommandée pour la représentation du secteur sans but lucratif dans le *Manuel des institutions sans but lucratif* dans le Système de comptabilité nationale (« le *Manuel* »), après avoir été utilisée avec succès lors d'un essai pilote du *Manuel* réalisé par 11 bureaux de statistique.

### Justification des concepts

Le statut des OSBL est déterminé par des caractéristiques de droit, de structure et de fonctionnement, plutôt que de production ou de recettes. Le secteur tel que décrit dans le *Manuel* ne peut donc être défini comme agrégat groupant un certain nombre de classes de la CITI. Bien que concentrées dans des activités de services particulières (éducation, santé, action sociale, ...), les OSBL peuvent en principe se trouver n'importe où dans la structure de la CITI. De plus, toutes les unités d'une classe donnée de la CITI ne seront pas nécessairement des OSBL, même si c'est le cas pour la plupart.

Comme on l'a déjà noté, la CIOUSBL a été mise au point, au départ, parce que le niveau de détail de la CITI Rév. 3 ne permettait pas de faire la distinction entre des types importants d'OSBL et de les regrouper en une structure de classification telle que celle qui est communément appliquée à ces organisations.

La Classification présente un système hiérarchisé à deux niveaux, comportant 12 groupes au niveau le plus élevé, dont un groupe résiduel « organisations non dénommées ailleurs ». Chacun de ces groupes est subdivisé en sous-groupes de deuxième rang, dont un sous-groupe « organisations non classées ailleurs » dans chacun d'entre eux. La structure des groupes du niveau le plus élevé est la suivante :

#### Structure de la Classification internationale des organisations sans but lucratif (CIOUSBL)

- |           |   |
|-----------|---|
| Groupe 1  | Culture, sports et loisirs                                  |
| Groupe 2  | Éducation et recherche                                      |
| Groupe 3  | Santé   |
| Groupe 4  | Services sociaux  |
| Groupe 5  | Environnement   |
| Groupe 6  | Développement local et logement                             |
| Groupe 7  | Services juridiques, défense des droits et action politique |
| Groupe 8  | Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat   |
| Groupe 9  | Activités internationales                                   |
| Groupe 10 | Activités religieuses                                       |
| Groupe 11 | Associations professionnelles et syndicats                  |
| Groupe 12 | Organisations non classées ailleurs                         |

Bien que, comme la CITI, ce soit une classification basée au premier chef sur l'activité, la CIOBSL va plus loin que la CITI, permettant de préciser plus exactement la structure de base de cette dernière et les composantes du secteur. Elle donne en particulier le détail des classes de la catégorie Q (Santé et services sociaux), séparant les groupes en sous-groupes tant pour les services de santé que pour les services sociaux.

La Classification va plus loin dans le détail aussi que la catégorie S de la CITI (Autres services), ce qui permet de différencier les nombreux types d'organisations sans but lucratif qu'on a vu apparaître ces dernières années, s'ajoutant aux classes habituelles de la CITI visant les organisations culturelles, sportives et à caractère associatif.

Elle offre par ailleurs un groupe 6 (Développement local et logement) pour rendre compte des OSBL qui occupent désormais une place si particulière dans le secteur sans but lucratif des pays en développement, où elles jouent un rôle crucial pour les activités de développement. C'est là aussi qu'on trouve les activités de petite ampleur, quasi commerciales ou financières, qui ont trait au développement économique, au militantisme de base, aux ateliers protégés, et à l'aide au logement et à la formation.

Elle comporte aussi un sous-groupe spécial 8 100 (Fondations recueillant et distribuant des fonds) pour les organisations dont l'activité principale est de distribuer des fonds à d'autres OSBL en utilisant des dons recueillis, les recettes tirées de leurs biens et d'autres recettes provenant de leur dotation propre.

Un groupe spécial 9 (Activités internationales) a été ajouté pour les organisations dont les activités sont axées sur le niveau international. Ce sont celles qui encouragent la compréhension entre cultures, apportent des secours lors de situations d'urgence survenant à l'étranger, s'occupent d'aide au développement et font campagne pour les droits de l'homme et la paix hors des frontières nationales.

Bien que, fondamentalement système de classification des activités, la CIOBSL comporte quelques critères de finalité lorsque les activités sont suffisamment semblables pour devoir être différenciées selon un tel critère. Le groupe 6 (Développement local et logement), par exemple, comprend à la fois des organisations qui s'occupent de produire des logements et d'autres qui s'occupent de les financer. La raison qui a porté à les grouper est que leur caractère sans but lucratif les rend plus semblables aux autres OSBL s'occupant de logement

qu'à d'autres unités de production entrant dans des groupes ayant des activités analogues.

Cette structure d'agrégats et la terminologie employée signifient que la Classification met en évidence des activités que les OSBL comme le public reconnaissent aisément, ce qui peut aider les enquêtés à se classer correctement et faciliter d'autres activités de collecte des données.

### Utilisations prévues

La CIOBSL continue à servir aux bureaux nationaux de statistique pour la collecte des données et les activités d'application du *Manuel*. La plupart des pays appliquant le *Manuel* ont utilisé la Classification pour communiquer les résultats, bien que des considérations de publicité ou de fiabilité en aient porté quelques-uns à combiner plusieurs de ses groupes.

Outre que la Classification sert à élaborer un compte satellite, elle est utilisée aussi dans plusieurs programmes statistiques de pays. Au Canada, l'Enquête sur le don, le bénévolat et la participation comme l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles classent les données recueillies selon la CIOBSL. En Italie, les recensements des OSBL (Istituzioni non-profit in Italia) et des coopératives sociales (Le cooperative sociali in Italia) classent les enquêtés selon la Classification.

### Disponibilité et communication des données, commodité, coût

Dans les indications d'application tant du *Manuel* que du Comparative Non-profit Sector Project, il a toujours été présumé qu'une bonne partie des données nécessaires pour les comptes satellites seraient classées selon la CITI (ou une classification apparentée); le *Manuel* donne en fait une table de concordance permettant de convertir le classement de la CITI à la CIOBSL.

Les outils de collecte électronique des données fournis pour aider l'application convertissent automatiquement le codage selon la CITI en codage selon la CIOBSL quand il existe une correspondance univoque entre les classes de la CITI et les sous-groupes de la CIOBSL – ce qui est la majorité des cas. Lorsqu'une classe de la CITI correspond à plusieurs sous-groupes de la CIOBSL, les outils invitent les enquêtés à utiliser les informations nationales disponibles à un niveau de détail plus poussé que celui des classes de la CITI pour répartir correctement les données. Enfin, on demande instamment

de fournir des détails sur les entrées du groupe « organisations non classées ailleurs », rattachant le plus possible de classes de la CITI à d'autres sous-groupes de la CIOBL et préservant par ailleurs les informations de la CITI.

On peut trouver d'autres informations sur la CIOBL, le *Manuel* et le Comparative Non-profit Sector Project, à l'adresse <<http://www.jhu.edu/ccss>>.

---

## Calendrier des réunions

### Réunion du Groupe d'experts

La prochaine réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales devrait avoir lieu du 16 au 18 avril 2007. Elle sera consacrée à l'application de la CITI Rév. 4 et de la CPC version 2, ainsi qu'à la révision de la Classification internationale type des professions (CITP). Comme il est d'usage pour les réunions du Groupe d'experts, l'attention se portera sur l'ensemble de la famille des classifications économiques et sociales internationales. Le Groupe s'occupera des révisions de classifications entrant dans cette famille, et des rapports entre ces classifications.

On prévoit en principe que cette réunion du Groupe d'experts sera immédiatement suivie de réunions simultanées, sur deux jours, du Sous-Groupe technique chargé de la CITI et de la CPC, et du Groupe technique d'experts de la CITP.

---

## Publications

La version imprimée de la Classification centrale de produits (CPC) version 1.1 est disponible en arabe. On peut commander les publications imprimées à la Section des ventes et de la commercialisation des publications des Nations Unies, par courrier électronique à l'adresse <[publications@un.org](mailto:publications@un.org)>.

La structure complète et les notes explicatives de la CITI Rév. 3.1 sont également disponibles en version électronique en russe, sous forme de base de données. La CITI Rév. 3.1 intégrale est disponible au format .pdf en arabe, chinois, espagnol et russe. La CPC version 1.1 est disponible au format .pdf en arabe, espagnol, français et russe. Les Classifications des dépenses par fonction (COFOG, COICOP, COPNI et COPP) sont disponibles au format .pdf en espagnol, français et russe. Pour la version électronique de toutes ces classifications, prière de se

reporter au site Web des classifications de l'ONU à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/class>>, en cliquant sur « Sales » dans le menu de gauche. Les commandes peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)> ou par télécopie au numéro : 1 (212) 963-1374.

---

## Note de la rédaction

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales, annonce les prochaines réunions et manifestations et appelle l'attention sur les documents relatifs aux classifications disponibles sur papier et sur l'Internet. On peut le consulter sur le site Web des classifications de l'ONU à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/newsletter/default.htm>>.

Pour recevoir le bulletin « Classifications » par courrier électronique, s'abonner à la liste de diffusion à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regmailist.asp>>, ou en cliquant sur « Mailing List » dans le menu de gauche, sur le site Web des classifications.

Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser au Service de téléassistance chargé des classifications :

**Division de statistique de l'ONU**  
**Section des statistiques économiques**  
**et des classifications**

**Organisation des Nations Unies**

**New York, NY 10017 (États-Unis)**

**Adresse électronique : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>**

**Télécopie : 1 (212) 963-1374**

**Site Web des classifications :**

<<http://unstats.un.org/unsd/class>>